



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021/28/DDCS**  
portant déclenchement du niveau 2  
de vigilance météorologique « grand froid »

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le dispositif ORSEC – dispositions spécifiques « Plan départemental Grand Froid » approuvé par arrêté préfectoral 80/2018/SIDPC en date du 13 décembre 2018;

**VU** l'instruction interministérielle n°DGS/VSS/VSS2/DGSCGC/DGT/DGOS/DGCS/SGMAS/2018/236 du 18 octobre 2018 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019, reconduit pour les années 2019, 2020, 2021 ;

**Considérant** les conditions climatiques et les prévisions météorologiques pour les jours à venir ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

**ARRETE**

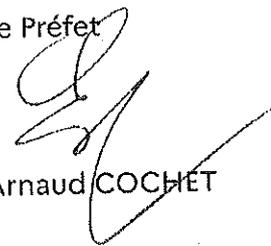
**ARTICLE 1 :** Le niveau 2 de vigilance météorologique « grand froid » est déclenché dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 9 février 2021.

**ARTICLE 2 :** En cas de nécessité et des risques pour la vie humaine, des structures collectives sont susceptibles d'être mobilisées dans le cadre du plan ORSEC.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale de la préfecture, la Directrice de cabinet du Préfet, le Directeur départemental de la cohésion sociale, les Sous-Préfets d'arrondissement, les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Nancy, le 9 février 2021

Le Préfet

  
Arnaud COCHET